



Entrepreneurs du paysage, évaluez votre démarche développement durable - responsabilité sociétale

L'évaluation AFAQ 26000* et son guide d'application aux entreprises du paysage, vous permet de mesurer votre contribution au développement durable. Cette évaluation avec reconnaissance externe met en regard pratiques et performances obtenues pour valoriser votre engagement sociétal auprès de vos clients, collaborateurs et partenaires. Une méthode testée par sept entreprises du paysage qui ont validé l'efficacité de leurs actions en faveur du développement durable.

AFAQ 26000 : une réponse aux enjeux de la filière du paysage

Entrepreneurs du paysage, et acteurs du développement durable, faites reconnaître l'exemplarité de votre fonctionnement, comme de vos pratiques. Avec la démarche d'évaluation AFAQ 26000, vous vous engagez à :

- **Améliorer** vos pratiques environnementales,
- **Être un acteur** économique dynamique sur votre territoire,
- **Mettre en place** des bonnes pratiques en matière de gestion des ressources humaines.

AFAQ 26000 : une méthode simple et efficace

Basée sur les 3 piliers du développement durable (économique, social et environnemental), l'évaluation fait l'objet d'une note globale sur 1 000 points. Elle se caractérise par :

- un **guide d'application aux entreprises du paysage**, qui permet de bien comprendre le modèle et de préparer la future évaluation ;
- une **courte préparation**, des échanges et des explications méthodologiques avec l'équipe d'AFNOR Certification ;
- un **temps d'intervention sur site optimisé** incluant la rencontre avec les dirigeants, les partenaires, et la visite des sites et des chantiers ;
- un évaluateur à votre écoute qui comprend parfaitement votre problématique ;
- le **bilan responsable**, véritable outil de pilotage stratégique et opérationnel, fournit conseils et pistes d'amélioration, immédiatement déclinable en plan d'actions.

Pour bien vous préparer, l'Unep Services vous propose une journée d'initiation à l'évaluation AFAQ 26000, la contribution des entreprises du paysage au développement durable - responsabilité sociétale.

Une évaluation, à quoi ça sert ?

- Vous mesurez la prise en compte du développement durable dans votre entreprise, et votre marge de progrès ;
- Vous détenez un atout concurrentiel, en effet votre démarche peut se révéler un critère de choix auprès des donneurs d'ordres ;
- Vous bénéficiez de pistes de progrès et d'apports décisifs pour piloter stratégie et performance.

*AFAQ 26000 est l'évolution de AFAQ 1000NR, modèle d'évaluation des démarches de responsabilité sociétale développé par AFNOR Certification en 2007, pour permettre aux organisations d'être en cohérence avec la norme ISO 26000, non certifiable.

Ils témoignent

Les entrepreneurs du paysage évalués ont trouvé de nombreux bénéfices :

- une démarche souple et facile, avec des échanges clefs sur le développement de l'activité, nourrissant la réflexion du dirigeant
- l'aide à la définition des valeurs et du projet de l'entreprise,
- la détection de nombreuses voies de progrès opérationnelles,
- l'aide au choix des actions prioritaires pour améliorer les relations aux partenaires, l'offre de services, la gestion des impacts des chantiers et de l'activité,
- la structuration du dialogue en interne et de la communication externe.

Fabienne Gorce, entreprise Gorce G. (7 personnes) :

« La prise en compte du développement durable, y compris dans les petites structures, va devenir un élément indispensable sur les marchés. Pour mon entreprise, m'engager dans la démarche AFAQ 26000, c'était anticiper la sortie de crise. J'ai pu constater que l'évaluation était bien adaptée à toute taille d'entreprise ayant une organisation bien structurée ! »

Olivier Bedouelle, entreprise Vertdéco (50 personnes) :

« Pendant 4 jours tous les acteurs de l'entreprise ont été interrogés : des fournisseurs au chef d'entreprise, en passant par les collaborateurs, les clients. Le regard extérieur de l'évaluateur s'est avéré une opportunité pour nous aider à avancer, pour faire évoluer l'entreprise et développer notre stratégie, afin d'être plus proche des attentes des parties prenantes. »

Alain Fontaine (Président de la commission environnement et développement durable de l'Unep), entreprise Robert :

« Sur le plan commercial, les répercussions sont importantes : nos clients apprécient notre démarche. L'évaluation est une procédure simple, qui nécessite peu de préparation. Il s'agit d'un bilan de la situation de l'entreprise. L'évaluateur nous fait prendre conscience de nos points faibles et nous donne des pistes d'amélioration. »

Jean Michel Dehaye, Dehaye Espaces Verts (13 personnes) :

« J'ai choisi la démarche d'évaluation AFAQ 26000 pour connaître le positionnement de mon entreprise vis à vis des enjeux environnementaux. L'évaluation consiste à mesurer ce qui se fait au quotidien dans l'entreprise sur les trois critères économique, social et environnemental. Le bilan responsable remis à la fin de l'audit oriente vers des pistes de progrès. »

Unep

Véronique Vansteene
01 42 33 90 94
v.vansteene@unep-fr.org



Contacts

AFNOR Certification

Département commercial
01 41 62 80 11
certification@afnor.org



L'Unep - les entreprises du paysage

Seule organisation professionnelle représentative des 20 100 entreprises du paysage reconnue par les pouvoirs publics, l'Unep a pour missions la défense et la promotion des intérêts de la profession, et l'information et l'aide des entrepreneurs. Les unions régionales de l'Unep tissent des relations de proximité avec ses adhérents.

www.entreprisesdupaysage.org

AFNOR Certification

Pionnier dans l'évaluation des démarches développement durable en France, la filiale du groupe AFNOR propose en exclusivité la méthode AFAQ 26000. Une évaluation du degré d'intégration des principes du développement durable - responsabilité sociétale, dans les organisations en cohérence avec l'ISO 26000.

www.afnor.org



les entreprises
du paysage

UNEP

afnor
CERTIFICATION